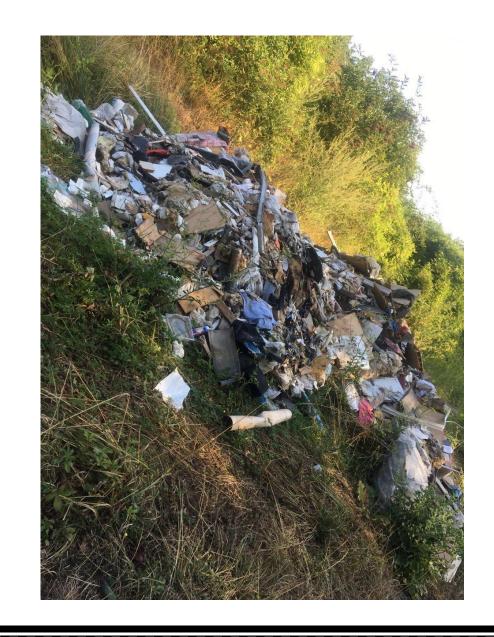
### La gestion des dépôts sauvages sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

12 décembre 2019

#### Définition

« Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate (au lieu d'être jetés dans les poubelles du service public, apportés en déchèterie publique ou professionnelle, rapportés à domicile ou confiés à des prestataires de traitement dans le cadre des déchets d'activités économiques), volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. » (ADEME, 2019)



## Distinction entre compétence collecte et dépôts sauvages

### Compétences CAHC en gestion des déchets

- Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte (OM, TRI, Déchets Verts)
- Collecte des déchets en apport volontaire (Verre) et des colonnes enterrées pour l'habitat collectif (OM/ TRI)
- Collecte des Gros Objets sur rendez-vous
- Collecte des marchés municipaux
- Gestion du parc de conteneurs: livraisons/entretien/retraits des bacs
- Exploitation du haut de quai des 4 déchèteries (SITA)
- Traitement des déchets (SYMEVAD)
- Service d'appui: suivi de l'activité, informations des usagers, réclamations, refus de tri, animations scolaires,..

#### Interventions en matière de dépôts sauvages

#### **CAHC**

- Enlèvement des dépôts sauvages sur les parcelles communautaires et les sites communaux excentrés (Brigade Verte)
- Prise en charge des déchets générés par le campement des gens du voyage sur les parcelles communautaires (mise à disposition et rotation de bennes)
- Collecte régulière des dépôts contraires au règlement de collecte: au pied des PAV, portail des déchèteries, encombrants sur la voie publique, etc.

#### **COMMUNES**

 Les dépôts sauvages se trouvant sur des parcelles communales sont pris en charge directement par les services techniques des communes

### Règlementation

- Les dépôts sauvages relèvent de l'article L. 541-3 du code de l'environnement et doivent être distingués du pouvoir de police spéciale liée à la compétence collecte des déchets.
- La police administrative de lutte contre les dépôts sauvages relève exclusivement du pouvoir de maire avec la possibilité d'agir sur deux bases juridiques :
- police spéciale spécifique au dépôt sauvage du code de l'environnement
- pouvoir de police générale du maire (salubrité)
- Dans les deux cas, un transfert au Président d'un EPCI compétent en matière de collecte est juridiquement impossible.
- L'intervention de l'EPCI ne pourrait alors s'envisager qu'en mettant à disposition les agents de la collectivité au profit des communes et sous la seule autorité fonctionnelle du maire pour ces missions. (conventionnement obligatoire)
- Il est à noter qu'une telle mise à disposition ne peut par principe être gratuite, les coûts réels doivent être pris en charge par la commune bénéficiaire. (article L. 5111-1-1 du CGCT)

# La Brigade Verte

#### Historique de création de la Brigade Verte

- Dispositif « test » mis en place en septembre 1998 avec le recrutement de 4 contrats « solidarité »
- Pérennisation décidée en 2003 avec la titularisation de 2 agents pour la création de l'équipe dédiée Brigade Verte
- Achat d'un véhicule de collecte tout terrain avec grue auxiliaire en 2007: 107 000€ (amorti en 2014)
- La brigade verte est rattachée au service collecte des déchets: les agents sont affectés en priorité à la collecte des OM/TRI si nécessité de service
- Une équipe de salubrité (2 agents ETP) est rattachée au service entretien des espaces fonciers en complément pour les petites interventions (préhension à la main et à la pince)

### Fonctionnement de la Brigade Verte



- Interventions après appels des collectivités, riverains, entreprises,...
- Repérages dans le cadre d'inspections sur les sites récurrents
- Collecte aux abords des déchèteries après appels des responsables des sites ou aux pieds de certains PAV
- Apport direct sur les différents sites de traitement selon type de flux

# Composition des dépôts sauvages

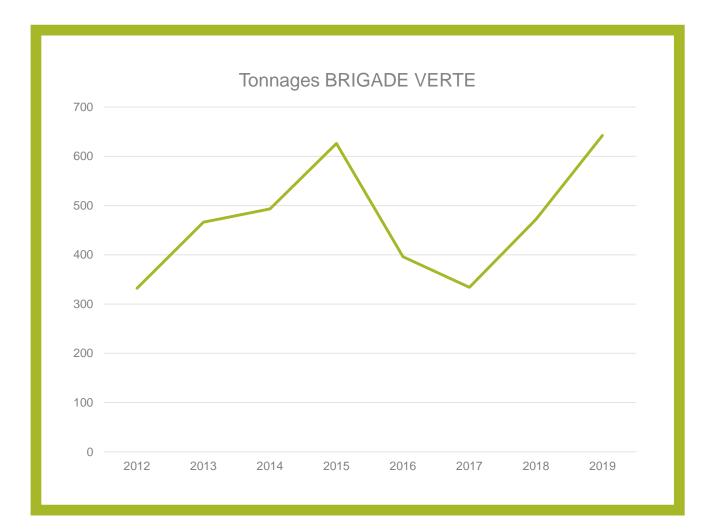
- Essentiellement des déchets de chantier: gravats, tuiles, vitres, ... = (Déchet Industriel Banal)
- Déchets des espaces verts
- Déchets de particuliers: meubles, carrosserie voitures
- Déchets dangereux: pneus, peintures, produits chimiques
- Cas spécifique: amiante



### Procédure spécifique pour l'amiante

- Très souvent déchets sous forme de tôles amiantées
- Lorsqu'un dépôt d'amiante est réalisé sur un dépôt sauvage, l'ensemble est considéré comme contaminé
- Mobilisation de 3 agents et 2 véhicules pour 1 intervention sur ½ journée de travail
- Equipements de protection: combinaisons, gants et bottes à usage unique, masques respiratoires, moteur avec filtres, contrôlés annuellement.
- Conditionnement en big bag puis traitement des déchets avec bordereaux de suivi via une filiale spécifique (SITA)
- Formations payantes renouvelées tous les 2 ans pour les encadrants et les exécutants

## Quelques chiffres



#### Evolution des tonnages collectés par la Brigade Verte

- Hausse de 300 tonnes entre 2012 et 2015;
- Baisse de 300 tonnes entre 2015 et 2017;
- Nouvelle tendance à la hausse pour 2018 et 2019 (642 tonnes)

NB: dépend également de la mobilisation de l'équipe sur la collecte des OM/TRI

#### Coûts complets de la Brigade Verte en 2018

- 137 jours de travail pour 2 ETP + service d'appui
- 335 vidages sur site de traitement
- 472 Tonnes de dépôts sauvages collectées

Coût complet de collecte 2018 = 162 000€

- Masse salariale: 86 000 €
- Achat EPI/ Entretien camion/ Carburant/ Assurances: 58 000€
- Frais de structure et amortissements: 18 000€

Coût de traitement des DIB = 48 000€

**COUT TOTAL: COLLECTE + TRAITEMENT = 210 000€** 

## Perspectives

### Pistes de réflexion menées en interne: Comment lutter contre les dépôts sauvages?

- Cartographie des sites de dépôts récurrents sur le territoire et fermeture de l'accès à ces sites (quand cela est possible)
- Actions de prévention et de communication auprès des habitants (Divercité, panneaux d'information, réseaux sociaux,...)
- Sanction des contrevenants à l'origine de ces dépôts: échange avec les élus des 14 communes en mai 2019 sur ce sujet
- Partage d'expériences et d'outils fiables et efficaces au niveau local et/ou national: colloque AMORCE en Octobre 2019

### Merci de votre attention